



GABRIELLE PETIT.

Quelques semaines auparavant, — le 8 février, — on avait condamné à mort Louis Bril, le brave patriote, qui était torturé par le plus cruel supplice que l'on puisse s'imaginer, celui de se sentir déshonoré aux yeux de ses compatriotes et suspecté par ses collaborateurs par les manigences louches d'un individu qui, lui-même, quoique Belge, était un espion à la solde de l'ennemi. Nous parlons du traître Neels de Rhode, le fils indigne d'un officier supérieur retraité honorable de l'armée belge, qui était le désespoir de ses parents.

Louis Brils fit la seule chose qui lui restait à faire. Ayant rencontré celui dont il avait les preuves accablantes de sa trahison, il l'abattit à coups de revolver, dans la rue d'Anvers, à Schaerbeek.

Par cet acte de justice, il sauva son honneur en même temps qu'il délivra la Belgique d'une vermine qui ne méritait même pas le feu d'un peloton d'exécution.

Mais les Allemands ont d'autres conceptions sur le code de l'honneur. C'est ce qu'ils confirmèrent, une fois de plus, par la condamnation du patriote belge, qui paya de sa vie cet acte vengeur.

Louis Bril mourut en héros.

Longtemps l'affiche rouge annonçant sa condamnation ornait les murs de Bruxelles, saluée dévotement par les passants qui tenaient à rendre ce pieux hommage à cette nouvelle victime de l'envahisseur.



Avant l'affaire Louis Brils, celle de Freyling et consorts fut à l'honneur.

Joseph Freyling était chef de bureau au Ministère de la guerre. Malgré sa santé ébranlée, — il souffrait de la tuberculose et son état de santé était désespéré, — il s'unit à deux boy-scouts, Poleunis et De Keyzer, le premier employé de banque et l'autre représentant de commerce, pour organiser un service de recrutement et aider les jeunes gens désireux de rejoindre le front.

Mademoiselle X... faisait également partie de l'organisation.

Ces quatre personnes se réunissaient mystérieusement dans une salle du café, tenu rue de la Tulipe, 28, à Ixelles, par M. Preys. Les réunions de ce malade, décidé à sacrifier les derniers jours de sa vie à son pays, de cette jeune femme qu'enflammait le patriotisme et de ces deux hommes, aimant l'aventure, ne manquait pas de pittoresque. Tous quatre s'engagèrent à unir leurs efforts pour atteindre le but qu'ils s'étaient proposé. Les rôles répartis, les associés se lièrent

par un serment solennel et jurèrent de ne jamais se trahir entre eux quoi qu'il arrivât....

L'organisation fut éventée et bientôt les quatre amis furent sur la sellette.

Dès l'abord, mademoiselle L... perdit toute contenance; à l'instruction déjà, elle avoua tout à la police. A l'audience, elle s'efforça de diminuer son propre rôle en se déchargeant sur ses amis. Elle indiqua comme lui ayant fait parvenir des noms de volontaires : Freyling, le père de son fiancé; mademoiselle Renkin, sœur de l'ancien Ministre des colonies, et le Père Vermeulen, à propos de qui nous relatons l'incident typique que voici :

— Le Père Vermeulen, dit mademoiselle Z..., était mon confesseur. Un jour, je lui exprimais, à confesse, la peur que me causaient les actes que j'avais commis; il me dit alors de ne pas perdre courage, de continuer à faire œuvre de bonne patriote et me confia le nom et l'adresse d'un nommé Baudouin Becquet, désireux de passer en Hollande.

— Ainsi, s'écria l'auditeur, le Père Vermeulen, après vous avoir entendu confesser votre crime, vous engageait, dans l'église même, à en commettre un autre? Pourquoi ne se confinait-il pas dans l'exercice de son ministère?

On voit que Stœber considérait les actes de dévouement, faits par les Belges pour la Belgique, comme un crime qu'il admettait parfaitement que l'on aille confesser!

De Keyzer déclara que Freyling était l'âme et le fondateur de l'organisation.

Lui-même avait « passé » seize ou dix-sept jeunes gens; il ne chicane pas sur son rôle, se contentant de discuter le nombre des volontaires à qui il avait prêté assistance.

— Vous saviez que cela était punissable?

— Oui, mais j'estime que sur le nombre total des volontaires qui sont allés rejoindre le front, seize ou dix-sept, sont peu de chose.

— Vous avez lu l'affiche annonçant la condamnation de Baucq pour crime de recrutement?

— Dès que je l'ai connue, j'ai cessé.

— Il aurait mieux valu ne pas commencer.

Quant à Louis Poleunis, il prit, lui aussi, bravement la responsabilité de ses actes.

Mademoiselle Juliette Renkin était âgée de 50 ans à cette époque. Elle déclara qu'ayant incidemment fait la connaissance de made-

moiselle Z..., et sachant qu'elle s'occupait de recrutement, elle lui avait fait parvenir le nom d'un jeune homme désireux de passer la frontière.

— Monsieur X..., répliqua l'auditeur, a dit à la police qu'il vous a donné les noms de trois jeunes gens; vous lui aviez déclaré que non seulement vous étiez en état de recruter beaucoup de volontaires, mais encore que vous connaissiez des porteurs de lettres prohibées et des guides sûrs.

— Cela n'est pas exact.

L'auditeur fait comparaître monsieur X... et le confronte avec mademoiselle Renkin.

— Je maintiens ma déclaration, se contente de dire le témoin.

— Vous êtes un fourbe et un menteur, monsieur ! s'écria mademoiselle Renkin, indignée.

Embarrassé, mais tâchant de demeurer calme, monsieur X... s'engage dans des explications tortueuses, alléguant que mademoiselle Renkin a sans doute exagéré, qu'elle a voulu « bluffer ».

— On m'avait prévenu, ajouta-t-il, que mademoiselle était imprudente et qu'elle racontait souvent plus qu'elle n'en avait fait.

Mais l'auditeur ayant encore fait comparaître mademoiselle Z... pour éclaircir ce point, celle-ci fit siennes les déclarations de mademoiselle Renkin.

Dans ce procès fut encore mêlé le mouchard Potocky, qui se faisait passer pour un Russe voulant rejoindre le front. De cette façon, il entra en relation avec nos recruteurs et les livrait tout aussitôt. Ce traître demeura longtemps un des plus dangereux individus à l'affût des patriotes à livrer aux Allemands.

L'auditeur se montra très sévère pour Freyling, qu'il nommait le « successeur de Baucq » et l'homme de confiance du Ministère de la guerre.

A mademoiselle Z..., il reprocha de travailler contre les Allemands, bien que ceux-ci ne lui aient rien fait.

Il traita De Keyzer d'embusqué, qui envoyait les autres rejoindre le front et restait lui-même auprès de sa fiancée.

Maître Sadi Kirschen se fit, une fois de plus, l'ardent défenseur de tout un lot d'inculpés, parmi lesquels le Père Vermeulen, qui garda une attitude digne et fière durant tout le procès.

Maître Braffort plaida pour Freyling. C'est dire que c'est à lui qu'incombait la tâche la plus périlleuse, car l'auditeur avait demandé contre cet inculpé la peine de mort.

Les paroles que Freyling voulut ajouter à la clôture des débats achevèrent auprès du tribunal l'œuvre de Maître Braffort : Freyling était tellement malade qu'il ne put se dresser de son fauteuil.

Il trouva cependant la force de dire à ses juges ces mots, qui les impressionnèrent fortement :

— Je saurai mourir sans peur ; peu m'importe que ce soit sous les balles de l'ennemi ou par l'effet de ma maladie. Mais à cette heure, où la mort rôde autour de moi, à cette heure, où un homme ne peut mentir, j'affirme que jamais je ne fus le chef d'une organisation, j'affirme que jamais cette organisation n'a existé, parce que, pour l'établir, j'attendais de mon ministre une réponse qui n'est pas venue.

Cette fois, la justice allemande se montra plus humanitaire. Freyling fut condamné à mort, mais il faut ajouter que l'auditeur eut pitié de lui et le sauva. Non seulement il fit le nécessaire pour la commutation de l'arrêt d'exécution rendu par les juges, mais, convaincu que Freyling était à la mort, il le fit mettre en liberté, moyennant une caution, et l'envoya au sanatorium de Mons-s/Meuse, à Godinne.

La population belge, mal renseignée sur cet état de choses, crut que l'auditeur était intentionné d'attendre que Freyling soit rétabli pour exécuter l'arrêt rendu contre lui par le tribunal. Elle dut reconnaître bientôt que, pour une fois, elle s'était trop basée sur la mentalité habituelle et la réputation, — hélas, trop méritée, — des Allemands et que ceux-ci n'avaient pas cette intention monstrueuse.

De Keyzer fut gratifié de douze ans et un mois de travaux forcés, et son camarade, Louis Poleunis, de quinze ans de la même peine.

Le R. P. Vermeulen eut huit mois de prison.

Voilà les affaires retentissantes qui furent jugées à l'époque où Gabrielle Petit encourut la peine de mort.

Elles prouvent que notre héroïne n'était pas seule à soutenir l'action de nos soldats et que, si des figures telles que mademoiselle Z... et monsieur X... n'ont rien d'héroïque, l'attitude d'un Freyling, par contre, qui fut sublime, et du R. P. Vermeulen, qui nargua l'auditeur au point de le faire s'écrier en pleine audience : « Nous sommes les maîtres ! », — ce qui lui valut la seule réponse possible, celle que donna également Gabrielle, — furent autant de stimulants pour les bons patriotes qui continuèrent jusqu'à la fin des hostilités l'œuvre léguée par notre héroïne nationale.

Dans sa prison, Gabrielle Petit attendait patiemment les événements.

Quelqu'un frappa à la porte de sa cellule, qui s'ouvrit.

C'était l'aumônier allemand.

Déjà plusieurs fois il s'était présenté, mais n'était pas parvenu à se faire recevoir.

— Je désire vous parler, mademoiselle.

— C'est inutile, monsieur, répondit Gabrielle d'un ton décidé.

— Mais je viens pour vous consoler, reprit le prêtre allemand. Je suis le ministre de Dieu....

— Seul un prêtre belge ici sera accueilli comme le ministre de Dieu, monsieur, vous ne pouvez me consoler. Comment voulez-vous me parler de l'amour du Christ, vous qui ne protestez pas contre la violence qui nous est faite, à nous, Belges, et à la Belgique? Je ne désire pas vous recevoir....

— Mais je veux vous parler de votre condamnation.

— Je la connais.

— Peut-être réussirons-nous encore à changer votre peine. J'appuyai votre recours en grâce.

— Mon recours en grâce? Ai-je demandé grâce, monsieur?

— Non, mais vous devez le faire.

— Jamais! Partez, monsieur, nous ne pouvons nous entretenir plus longtemps.

Et Gabrielle lui tourna le dos.

Sur ces entrefaites, mademoiselle Hélène Petit apprit par une tante, à qui Gabrielle avait su le faire savoir, que sa sœur était condamnée à mort.

C'était le dimanche 5 mars.

Ensemble, les deux femmes se rendirent immédiatement à la prison de St-Gilles, où elles furent reçues par M. Marin, le directeur de la prison.

M. Marin leur dit qu'il n'y avait pas une minute à perdre et qu'avant tout il fallait songer à sauver la vie de Gabrielle.

Il rédigea sur-le-champ un recours en grâce, qu'il fit signer par les deux femmes éplorées.

Dès que la pièce fut prête, il la fit porter de suite à la Kommandantur et fit appuyer sa démarche par le consulat d'Espagne et le nonce du Pape.

Sachant que Gabrielle refusait de signer son recours en grâce et craignant, non sans raison, comme nous le verrons plus tard, que

les Allemands ressentiraient l'insulte de cette fière résolution, mademoiselle Segard, sa marraine, s'adressa à l'aumônier pour solliciter son appui.

Mais l'aumônier lui ayant expliqué à son tour que ses multiples démarches étaient restées infructueuses, la brave femme lui remit une statuette de St-Joseph.

— Apportez-lui cette statuette, monsieur l'aumônier. St-Joseph est le Patron de notre petite Belgique. Dites-lui bien que c'est moi qui la lui envoie. Elle vous recevra certainement alors.

— Certainement, mademoiselle, je veux bien essayer une autre démarche. Je vous promets que je m'acquitterai de ma mission.

— Je vous remercie beaucoup, monsieur l'aumônier, et je vous souhaite bonne chance.

Et l'aumônier se rendit immédiatement à la cellule de Gabrielle.

Quand celle-ci le vit entrer de nouveau, elle allait lui refuser sa porte, quand le prêtre lui montra la statuette que mademoiselle Segard avait eu la délicate pensée de lui remettre.

Gabrielle changea immédiatement d'attitude.

— Oh, ça c'est gentil, dit-elle. La statue de St-Joseph, le protecteur de la Belgique. Remerciez bien ma marraine, monsieur, dites-lui que je suis bien contente.

— Certainement. Mais, à votre tour, vous devriez lui faire un plaisir.

— Très volontiers....

— Introduire votre recours en grâce....

— Encore ce recours ! Non, je ne le ferai pas.

— Oh, pourquoi refusez-vous toujours ? On vous donnera la vie sauf, mais la moindre des choses que vous puissiez faire est bien de le demander au moins.

— Je n'ai pas commis de crime.

— Non, vous n'avez pas commis de crime dans le sens ordinaire du mot. Mais il y a des lois de guerre....

— Je ne dois pas les reconnaître.

— Si, si....

— Non, car vous êtes ici contre tout droit et votre Conseil de guerre n'avait pas le droit de me juger. Je le leur ai dit devant tout le monde. Or, si je fais un recours en grâce, je reconnais ce droit.... Jamais, monsieur, jamais !

— Voyons, mon enfant, ne soyez pas si entêtée quand il y va de votre vie !

— Oh, je suis très sérieuse. Je sais pourquoi j'ai servi mon pays.... Demander grâce et puis tout dire, tout trahir. Non, jamais, voyez ce qui est écrit là, sur le mur.

Le prêtre se tourna vers l'endroit indiqué et s'approchant il lut :
« Ici je suis devant l'ennemi et c'est à l'ennemi que j'ai à faire. Mon »
» droit et même mon devoir est de lui donner du fil à retordre ».

— Alors ? demanda l'aumônier.

— Je ne me rends pas !

— Mourir....

— Est-ce que vous, un prêtre, vous allez me faire craindre la mort ? Mourir, c'est aller vers Dieu, monsieur, et s'Il veut m'appeler à Lui, je suis prête.

L'aumônier comprit qu'il n'y avait décidément rien à faire.

Il dut partir comme il était venu.

Le lendemain, l'aumônier dit à la marraine :

— La passe était bonne. Votre nièce m'a reçu. Nous avons causé longuement, mais, malgré mes instances, elle n'a pas plus consenti qu'avant à signer le recours en grâce. Elle s'obstine dans son exaltation patriotique. Elle dit que son honneur de Belge s'y oppose. Elle aime trop sa Patrie !...

* * *

Le mercredi 8 mars, cependant, mademoiselle Hélène Petit, qui ne vivait plus depuis qu'elle connaissait le sort qui attendait sa sœur tant aimée, se rendit à la Kommandantur demander un permis pour sa tante et elle.

En arrivant là, les Boches, qui ne l'avaient jamais vue, la montrant du doigt, se disaient l'un l'autre :

— C'est la sœur de Gabrielle Petit !

Ils lui donnèrent le permis demandé pour elle et la marraine de Gabrielle et ajoutèrent :

— Cet après-midi, vous verrez donc votre sœur. Elle a sans doute une grande confiance en vous ?

— Oui, monsieur, certainement.

— Eh bien, vous lui demanderez alors le nom de ses agents et vous viendrez nous le dire.

Mademoiselle Hélène Petit ne put retenir le geste de dégoût que lui inspirait une pareille proposition.

— Sachez, monsieur, répondit-elle, que, quant à cela, ma sœur

n'a confiance en personne et qu'elle ne voudrait pas avoir un reproche à se faire. Il est donc inutile que je lui demande quoi que ce soit.

Un peu étonnés de cette rebiffade inattendue, les Boches ne dirent rien et la laissèrent partir.

Arrivées à la prison, la sœur et la marraine purent voir la condamnée à mort.

Oh, cette rencontre entre ces parents et cette jeune fille, qui pourrait la décrire? Qui pourrait trouver les termes exacts pour dépeindre cette scène poignante?

— Gabrielle, raconte sa sœur Hélène, était toujours le même bout en train; elle vint au devant de nous en chantant!

Un Boche l'accompagnait et ne la quittait pas.

Gabrielle, après avoir embrassé sa sœur et sa marraine, plus émues qu'elle, se mit à leur raconter comment elle avait été arrêtée.

— Un mois avant mon arrestation, dit-elle, mon courrier a dû être arrêté et m'a dénoncé, je crois. Toujours est-il que, le mercredi suivant, je reçus la visite d'un nouveau courrier, ayant le mot d'ordre; il me donna assez d'explications pour gagner ma confiance. Je me dis : risquons-le après tout, et je lui confiai mon courrier, que pendant un mois ce lâche porta à la Kommandantur. Et voilà, je suis condamnée à mort; cela ne m'effraie pas.

Ces explications, Gabrielle les donna le plus simplement du monde, comme s'il s'agissait d'une banalité quelconque. Rien dans sa voix ou dans son attitude témoignait de la moindre crainte.

Puis, continuant son récit, elle donna des détails sur ses interrogatoires et son jugement, que les lecteurs connaissent, pour passer ensuite sur le chapitre de son genre de vie en cellule.

— Je suis séquestrée, disait-elle, c'est un peu pénible, mais je m'y fais très bien.

A ce moment, le Boche intervint et leur dit que le temps était passé.

La mort dans l'âme, les visiteuses durent quitter Gabrielle.

Le 15 mars, soit donc exactement huit jours après, Hélène retourna seule voir sa petite Gaby. Ce fut encore la Gaby souriante qui vint vers elle.

— Ah, Hélène, s'écria-t-elle, joyeuse, que je suis contente de te voir! Tu m'apportes encore un pot de confiture, quelle chance! Figure-toi que j'ai fait chercher un pot de confiture à la cantine; eh bien, oui, alors! Elle était sûre, sûre, aussi sûre que la tête des

Boches est carrée ! ajouta-t-elle en riant, sans égard pour le pauvre Boche qui assistait à l'entretien.

Gabrielle, ne voulant pas laisser à sa sœur le temps de s'attendrir, parlait sans répit, lui contant toutes les petites aventures de la semaine.

— Une codétenue, madame Hernalsteen, qui était ici, au secret, depuis six semaines sans pouvoir se procurer ni vêtements, ni quoi que ce soit, m'en fit part par notre téléphone improvisé. Je combinai immédiatement le moyen de lui venir en aide et lui dis donc que, le lendemain, quand on irait au préau, elle devrait ramasser le petit paquet contenant un peu de linge et de quoi cirer ses bottines, qui se trouverait dans un petit coin. Le lendemain, comme convenu, je dépose mon petit paquet, mais le surveillant boche s'en empara et fouilla le tout pendant plus d'une heure. Je fus reconduite dans mon salon, où l'on m'apprit que je serais privée de préau pendant trois jours. Le troisième jour, on vint m'informer que, si j'étais sage de la journée, je pourrais aller prendre l'air le lendemain. Tu comprendras que ce jour le tapage redoubla. Cela me valut une nouvelle visite, le soir cette fois ; on me dit que l'on ne faisait plus attention à ce que je faisais, que j'étais une déséquilibrée et que je pourrai aller au préau malgré tout. Flattée du compliment, je remerciai mon Boche en lui disant que je n'étais plus à l'école gardienne, qu'il leur avait plu à eux, Boches, de me retenir trois jours et qu'il me plaisait, à moi, Gabrielle Petit, de rester encore trois jours dans ma cellule, et pendant ces trois jours ils n'ont pas réussi à m'en faire sortir.

Tiens, regarde ce Boche, s'interrompit Gabrielle en montrant à sa sœur un Prussien qui passait, c'est Moustache. Ce matin, il vint dans ma cellule. « Dimanche, vous irez à la messe », me dit-il. « J'irai à la messe si ça me plaît », lui répliquai-je. « J'ai toujours vécu sans que l'on ait eu besoin de me dire ce que je devais faire. Je suis capable de me diriger sans vous, ne vous en déplaie. »

La conversation en restait là, les deux sœurs devant de nouveau se séparer.

On se représente aisément combien les journées parurent longues, à Hélène aussi bien qu'à la pauvre condamnée. A chaque instant, celle-ci pouvait s'attendre à apprendre qu'elle serait exécutée le lendemain. Elle s'étonnait même que ce ne fut pas encore fait.

— On me ménage, se disait-elle ; on espère toujours que je faiblisse et que je parle. Fauvres Boches ! Ils ont le cuir dur !

Le 22 mars, Hélène Petit retourna de nouveau à la Kommand'antur pour obtenir un permis de visite.

— La semaine prochaine, il ne faut plus revenir, lui dit le Boche d'un ton rogue.

Hélène se sentit pâlir.

— Pourquoi pas ? articula-t-elle.

— Parce que l'autorité ne permet plus de voir les prisonniers que tous les quinze jours....

Hélène respira ; un poids énorme lui tomba du cœur.

Munie de son nouveau permis, elle se rendit toute joyeuse à la prison.

Cette fois, elle vit arriver sa sœur, toute fiévreuse, un côté de la figure tout enflé.

Hélène ne sut lui cacher son émotion.

— Qu'y a-t-il, Gaby ? Que t'est-il arrivé ?

— Ils ne se lassent pas de me tracasser. Ils soutiennent avoir arrêté quatre de mes agents et voulaient que je leur donne le nom de ces hommes. En un mot, ils m'ont mise à bout, si bien que je leur ai dit : Vous n'êtes que des imbéciles ! Quand vous m'avez arrêtée, vous n'avez pas demandé mon nom à d'autres prisonniers, n'est-ce pas ? Eh bien, faites avec ceux-ci comme vous avez fait avec moi. Cherchez leurs noms. Quant à moi, je n'en connais aucun.

— Gaby, je t'en supplie, fais ton recours en grâce ?

— Non, je ne le puis pas, Hélène.

— Et pourquoi pas ?

— Je ne le puis pas.... Si je demande grâce, je reconnais que j'ai tort.

— Qu'est-ce que cela fait ? Les Belges savent bien, eux, ce que tu as fait.

— Non, Hélène, non, je ne le puis pas. Ils m'imposent des conditions que je ne puis pas accepter. J'ai pris un engagement qui m'est sacré et je le respecterai jusqu'à la mort.

L'Allemand, qui assistait à l'entretien, lui dit qu'elle devait se taire, qu'elle ne pouvait pas parler de ces choses-là.

— Vous, lui répondit Gabrielle, vous êtes notre ennemi et pourtant on n'a pu vous garder, ni vous nourrir et vous avez été content de vous réfugier chez nous. Cela ne me regarde pas, comme ce que je dis ne vous regarde pas.

— Non, Hélène, continua Gabrielle, je ne puis introduire un recours en grâce, car ce serait un commencement de faiblesse. Ils

exigeraient ensuite que je livre mes collaborateurs. Jamais je ne ferai cela; ma responsabilité d'ailleurs est trop grande.

— Mais un recours en grâce....

— Ecoute, Hélène, ils ne me tueront pas encore.

— Oh, ne parle pas de ta mort!

— La mort ne m'effraie pas et, si on exige la mienne, je suis prête.

— De grâce, Gaby, je t'en supplie....

— D'ailleurs, on me ménage encore parce que Goldsmith espère toujours que je parlerai.

— Que tu parleras?

— Oui, que je trahirai les autres. On a déjà arrêté tant d'innocents. On m'a cité des noms de collaborateurs. Les Allemands les soupçonnent, mais n'ont pas de preuves contre eux. Goldsmith me dit alors qu'ils ont avoué, espérant que je parlerai; il me ment, je le sais et je me tais. On me tente en me promettant une peine légère si je veux trahir mes collaborateurs, mais je ne les vendrai pas, même pas au prix de ma vie. Comprends-tu maintenant pourquoi, abstraction faite de ma fierté, je ne veux pas introduire de recours en grâce? Mais ils sont prêts à me faire grâce. Pour me soutenir, quand la solitude me pèse, j'ai écrit sur le mur de ma cellule : « *C'est avec des braves que l'on fait les martyrs obscurs de la liberté* ». (1)

— Tu souffres donc beaucoup?

— Personne ne soupçonnera jamais ce que j'ai souffert. Qui s'en étonnerait? Une cellule est si petite et la solitude si terrible! Mais j'ai la satisfaction du devoir accompli. Pourquoi la mort m'épouvanterait-elle? Ma vie aura été courte, mais n'ai-je pas, tout comme toi, connu toute sa misère? Maman mourut quand nous étions encore toutes jeunes. Ne devons-nous pas travailler durement pour gagner notre vie? Vraiment, la mort ne m'effraie pas.... C'est le passage à l'éternel bonheur. Dans cette prison, je souffre trop....

— Oh, Gaby!

— Oui, Hélène, qu'est-ce que mourir quand une voix céleste vous appelle? Mourir pour le droit, mourir pour son idéal, donner sa vie en offrande. Je suis prête et, si Dieu veut me soutenir dans mes derniers moments, les plus difficiles peut-être, alors....

Gabrielle n'acheva pas sa phrase, mais, son regard élevé vers

(1) Les inscriptions que nous avons citées se trouvent inscrites sur les murs de la cellule n° 37, occupée par Gabrielle Petit à la prison de St. Gilles.

là-Haut, elle paraissait en extase. Une lumière divine éclairait son visage.

Hélène pleurait... et Gabrielle, voyant la douleur de sa petite sœur, voulut encore être la plus forte et entreprendre de lui donner courage, de lui rendre un espoir qu'elle-même n'avait pas ou plus sans doute.

— D'ailleurs, reprit-elle, les Allemands ont leur conscience. Peu de temps avant mon arrestation, une jeune fille de 27 ans fut condamnée à mort. Grâce à son jeune âge, elle échappa au supplice et sa peine fut commuée en travaux forcés à perpétuité...

— Et moi, ajouta-t-elle après quelques instants, je n'ai que vingt-trois ans; j'ai donc tout lieu d'espérer.

— Tu crois?...

— Peut-être. Hélène, Goldsmith, mon tortionnaire, m'a offert pour ma fête un paquet de pralines.

Gabrielle alors demanda à sa sœur de se charger de quelques commissions pour elle, de lui chercher quelques petits souvenirs chez madame Collet, une amie qui avait été emprisonnée en même temps qu'elle parce qu'on la supposait faire partie de l'organisation de Gabrielle, et qui avait été relâchée depuis plus d'un mois, non sans que Gabrielle eut assurée fermement, à maintes reprises, que cette dame était tout à fait ignorante de ses occupations.

Puis elle demanda à Hélène de se rendre chez madame Bichemann, sa propriétaire, et d'arranger le compte qu'elle avait avec elle.

L'heure de la séparation était venue, une fois de plus, douloureuse autant qu'inéluctable.

Ce fut la mort dans l'âme que les deux sœurs se quittèrent.

— Ah, combien de fois ne revint-elle pas vers moi pour m'embrasser, raconte mademoiselle Hélène Petit, mais il fallait bien nous séparer et il me semblait que l'espoir que j'avais de la voir sauvée s'éteignait petit à petit.

— Gaby, oh, Gaby, te reverrai-je encore?...

— Oui,... si ce n'est ici, ce sera là-Haut.

Et Gabrielle montra le ciel que déjà elle voyait s'entr'ouvrir; elle regarda sa sœur en souriant, tandis que celle-ci s'éloignait malheureuse à mourir.

Quand Gabrielle fut rentrée dans sa cellule, elle s'agenouilla et pria avec ferveur pour que sa sœur tant aimée eut également la force de supporter le sacrifice.

Dorénavant, Gabrielle ne vivait plus que sous la menace cons-

tante du feu du peloton d'exécution. Chaque soir, elle s'attendait à ce que l'on vienne lui annoncer qu'elle devrait mourir le lendemain.

Chaque nuit pouvait être la dernière.

Calme et ferme, elle travaillait à un ouvrage de broderie qu'elle destinait à sa marraine, n'interrompant son travail que pour prier.

Elle voulut être forte et ne laisser paraître aucune émotion quand ses bourreaux viendraient lui annoncer l'heure de son exécution.

Mais Dieu veille. Il eut pitié de cette héroïque jeune fille et les prières de Gabrielle furent exaucées. Ce serait par la bouche de sa sœur que Gabrielle apprendrait l'heure fatale et les Allemands, venus pour l'en informer, trouveraient devant eux la jeune fille virile et héroïque qu'ils avaient toujours connue.

Mais n'anticipons pas sur les événements, pour suivre pas à pas les épisodes de ce drame d'une grandeur antique et qui fera de son héroïne une figure symbolique qui passera à jamais à la postérité comme étant l'exemple de la fidélité à la parole donnée, de la modestie et de l'héroïsme, là où tant d'autres auraient et ont échoué devant les menaces et la dépression morale résultant d'un long séquestre et de privations sans nom.

XXXV.

Les Allemands, traîtres, fourbes, ne désespéraient pas encore d'obtenir de leur prisonnière les indications précieuses qui leur manquaient. Ils jugeaient les autres à la mesure de leur mentalité, ce qui explique beaucoup de choses.

Ils savaient, ils sentaient bien que Gabrielle avait dit vrai et que son service continuait à fonctionner normalement, comme si rien n'était changé. C'est que Gabrielle avait mis au service de l'organisation, dont elle était chargée de poser les jalons, une intelligence remarquable et un courage dont nos lecteurs, au cours de cet ouvrage, ont pu se rendre compte à chaque moment. Tel qu'il était au moment où son chef fut emprisonné, le service de renseignement, mis sur pied avec les faibles moyens dont disposait Gabrielle, pouvait s'étendre de jour en jour, sans qu'elle-même aurait pu se rendre compte de son progrès et de son extension, sinon peut-être par les résultats de plus en plus fructueux qui couronnaient les efforts de tous ces humbles artisans de la victoire de nos armes.

On comprendra la rage des Allemands qui, petit à petit et au fur et à mesure que les jours s'écoulaient sans que leur victime laissât

paraître la moindre émotion, sentaient la dernière chance leur échapper.

Ils ne pouvaient pas indéfiniment reculer la date d'exécution et voyaient venir le moment où il faudrait se résoudre à la lui annoncer.

— Se laisserait-elle donc fusiller sans sourciller ? se demandèrent-ils avec inquiétude.

Quant à Gabrielle, elle recevrait bientôt une indication, de nature à lui enlever jusqu'au moindre espoir.

Il y avait notamment encore d'autres détenus, condamnés pour crime d'espionnage, à la prison de St-Gilles, parmi lesquels Louise de Bettignies, de Lille. Or, un jour, tous ces détenus avaient disparu.

— Et moi, on me laisse ici, se dit Gabrielle. Cependant, si on commuait ma peine, je devrais aussi être emmenée en Allemagne....

Mais, malgré la pertinence de ce raisonnement, Gabrielle n'avait pas d'autres bases pour justifier sa supposition.

Tout autre qu'elle se serait lamenté nuit et jour.

Mais elle resta ferme.

Attendre, attendre, toujours attendre.

Les Allemands jouaient leur dernier atout. Ils connaissaient la cruauté et l'effet déprimant de ce supplice tout moral, qui, selon leurs calculs, devrait affaiblir la prisonnière corps et âme, l'exténuer jusqu'à ce que, finalement, un moment d'abandon suffisant, elle se laisserait vaincre par le désespoir et parlerait.

Ah, Gabrielle avait raison lorsqu'elle dit à sa sœur que personne ne soupçonnerait jamais les supplices qu'elle avait endurés. Peut-on seulement se l'imaginer ? Quelle horreur que de savoir qu'à chaque moment on pouvait venir lui dire : « Demain, vous mourrez ». A chaque fois que des pas se faisaient entendre dans le couloir, la prisonnière devait se demander : « Est-ce maintenant ? ».

Mais non, on venait, encore et toujours, l'interroger, lui poser les mêmes questions, la poursuivre de menaces, lui promettre la liberté.

Rien n'y fit. Gabrielle ne faiblit pas une seconde devant l'ennemi et jamais celui-ci ne sut le terrible combat qui devrait se livrer dans son âme. Goldsmith et sa bande de mouchards ne furent jamais témoins de la moindre défaillance.

Il y avait cependant des condamnés qui, rien que d'être laissés dans l'incertitude de la décision suprême, moururent de crainte ; d'autres, condamnés à mort, devinrent fou parce que l'on tardait à les fixer sur leur sort.

Et chez cette femme, chez cette jeune fille, le but atteint par ce supplice fut précisément l'opposé de celui qu'escomptait ses bourreaux. La lutte la fortifia davantage encore si possible et la souffrance l'endurcit contre la torture.

Rien n'est plus rare que de voir un poste important de service de renseignements confié à une femme, celles-ci étant toujours exposées à la faiblesse, qui leur vient de leur sensibilité et qui les rendent incapables d'agir avec toute l'énergie voulue pour continuer la dangereuse besogne jusqu'à l'achèvement final et de boire la coupe jusqu'à la lie.

Le capitaine Fernand Tuohy, auteur d'un ouvrage célèbre sur les services de renseignements pendant la guerre mondiale, émet quelque part l'opinion suivante sur l'emploi de femmes dans ces services :

« Les femmes ne savent pas se consacrer à des opérations difficiles et sérieuses comme les hommes, parce qu'il leur manque pour cela la patience, la méthode et l'esprit de persévérance. Il leur manque aussi un certain esprit scientifique et les qualités requises pour finir ce dur travail.

Une femme est indiscreète et, ce qui est plus, le cœur domine souvent la tête, ce qui peut avoir des conséquences désastreuses. »

A l'appui de sa thèse, l'auteur signale, entre d'autres, le fait suivant :

« En 1916, le service secret anglais décida la nomination d'une femme au service de Copenhague. Cela constituait une infraction à la règle générale, mais la femme en question paraissait posséder des aptitudes toutes spéciales.

L'« Hôtel Anglais », de Copenhague, était le quartier général des Allemands. Tout ce qui portait un nom parmi les Allemands de passage dans la capitale danoise descendait à l'« Hôtel Anglais ».

Un jour, un jeune officier d'état major allemand venait y loger. On savait qu'il était chargé d'une mission secrète. Voulant en connaître le fin mot, les Anglais lui dépêchèrent la femme dont question ci-dessus. Au début, tout se déroula normalement et l'affaire semblait prendre une bonne tournure, quand soudain mes prévisions se réalisèrent :

Un beau jour, la femme entre en coup de vent dans mon bureau et, sanglotant éperdument, jette sur la table une liasse de banknotes

A. DU JARDIN

GABRIELLE PETIT

L'HEROINE NATIONALE



L. OPDEBEEK — EDITEUR — ANVERS